

NOTE SUR LE « NOLO ALCOHOL »

Juillet 2021

LE « NOLO » EN QUELQUES CHIFFRES

Les Français sont de plus en plus nombreux à être adeptes du « nolo » pour « no alcohol, low alcohol » (=sans alcool ou avec un faible degré). L'offre sans alcool constitue désormais une catégorie à part entière qui évolue et se valorise. Si cette tendance n'est plus seulement réservée aux « communautés » qui ne peuvent ou ne veulent consommer de l'alcool (femmes enceintes, mineurs, consommateurs ne souhaitant pas consommer), le marché du sans alcool reste encore une niche.

➤ Le nolo porté par la consommation des jeunes adultes

Le « nolo » est désormais un phénomène de société adopté par les jeunes adultes - Sources Kantar, tous circuits 2020 :

- 27% des Français déclarent consommer des boissons peu ou pas alcoolisées : **les 18-25 ans sont 40% à déclarer en consommer**, contre 14% chez les 50-65 ans
- **364**, c'est le nombre d'unités d'alcool achetées en un an dans un foyer de moins de 35 ans (toutes familles de boissons alcoolisées confondues, vins compris), **soit 54% de moins qu'un acheteur de 50-64 ans**

➤ Les bières ont une conversion au « no alcohol » la plus forte

- 22 % des foyers français achètent déjà de la bière sans alcool **vs 0.6% pour le vin** (4.1% pour les effervescentes et 8% pour les spiritueux)
- Le poids en chiffres d'affaires du « no alcohol » sur chaque catégorie (Données IRI 2020 HM+SM+PROXI+E-COMMERCE GSA)
 - Alcools : 0,6%
 - Vins effervescents : 2,8%
 - Vins tranquilles : 0.2%
 - Bières : 3.3%

➤ Le marché du Sans Alcool reste encore une niche : 190 Millions d'euros / an

- Le poids du chiffre d'affaire global du « no alcohol » représente 1,3%* en 2020 ; il a progressé de 0,2% entre 2018 et 2020
- Le marché du sans alcool accentue son hausse : +6% sur un an en 2019 et + 15,3% sur un an en 2020. Cette hausse est plus forte que celle du marché des boissons alcoolisées : hausse du CA de 0.8% en 2019 à 4.2% en 2020.

**Données IRI - Contour marché = Marchés Alcools + Bières + Vins effervescents + Vins Tranquilles. CAM fin 06.12, HM+SM+PROXI+E-COMMERCE GSA*

LA REFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET LE VIN DESALCOOLISE

Pour rappel, la prochaine réforme de la politique agricole commune (PAC) de l'UE, prévue pour le 1er janvier 2023, prévoit la création de deux catégories de vins moins concentrés en alcool :

- les vins désalcoolisés (TAV n'excédant pas 0,5 % vol.)
- les vins partiellement désalcoolisés (> 0,5 % vol mais restant inférieur au TAV minimal).
- Pour les vins AOP ou IGP, la désalcoolisation ne peut être que partielle.